

30 - Restructuration du Boulevard Diderot - Acquisition à la SCI Diderot, 1 rue du Capitaine Arrachart

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le projet de tramway, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, redessine la carte des transports en commun et celle de la circulation automobile. Il pose le principe d'un tracé qui relie, pour l'itinéraire Est, le centre-ville au secteur de Palente/Orchamps. Cet itinéraire emprunte l'avenue Fontaine Argent en la réservant aux seuls tramway et riverains.

La Ville de Besançon a pris acte de ce tracé et a organisé le report de trafic sur les rues adjacentes et en premier lieu sur le boulevard Diderot.

Par arrêté du 10 novembre 2010, le Préfet a déclaré d'utilité publique la réalisation des travaux de restructuration du Boulevard Diderot compris entre la Place des Déportés et l'avenue Edouard Droz qui comprennent des travaux routiers d'élargissement du boulevard Diderot et son prolongement jusqu'à la rue de Chalezeule et des travaux d'assainissement sous le boulevard et l'avenue Edouard Droz.

Les travaux de restructuration du boulevard impliquent la mise à l'alignement de la propriété sise 22, boulevard Diderot appartenant à la SCI Diderot.

Un accord est intervenu avec la SCI Diderot pour une cession à la commune des parcelles cadastrées section CT n° 560 et n° 563 d'une contenance totale de 13 m² au prix global de 2 340 € décomposé de la façon suivante :

- valeur du terrain : 1 950 € (13 m² x 150 €/m²),
- indemnité de remploi : 390 € (1 950 € x 20 %).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 21.824.2115.8025-A.30300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. Philippe GONON : Comme je l'ai demandé en commission, je souhaiterais Monsieur le Maire que nous puissions accéder maintenant aux éléments essentiels chiffrés de ce projet de tram, que ce soit pour la Ville, que ce soit pour l'Agglomération, sous forme par exemple d'un reporting financier, en commission j'ai demandé trimestriel mais certains ont même dit mensuel donc pourquoi pas, et j'ai vu d'autre part vendredi soir à la CAGB que d'autres structures portaient aussi des budgets connexes au tram comme le Syndicat Lumière qui a des dévoiements de réseaux...

M. LE MAIRE : Ce projet est sans rapport avec le tram. Vous savez où est la rue du Capitaine Arrachart ? C'est la rue en bas du boulevard Diderot qui donne dans la rue de l'Avenir donc ça n'a absolument rien à voir avec le tram, c'est la rue perpendiculaire à la rue de l'Avenir. J'ai dit l'autre jour Monsieur GONON, mais vous l'avez certainement noté, qu'en Agglomération nous ferions le point prochainement, parce que si cela vous intéresse cela intéresse aussi le Président et je peux vous dire que les éléments que j'ai à cet instant me permettent de dire que nous sommes largement dans les clous et que nous serons peut-être même en dessous donc il n'y a pas d'inquiétude particulière.

M. Philippe GONON : Lors de la réunion de la CAGB vendredi dernier, il y avait aussi le Syndicat Lumière qui portait un certain nombre de dépenses dues au dévoiement des réseaux de fibres. Je termine, après je n'en parlerai plus. Simplement ce que je voulais c'était avoir une vision globale au travers de la Ville et de la CAGB et éventuellement d'autres structures connexes du coût total de ce tram.

M. LE MAIRE : Vous aurez le coût du tram qui est porté par l'Agglo. Tout ce qui est réseau c'est France Télécom, c'est EDF, c'est GDF, c'est le réseau des Eaux, c'est une obligation des concessionnaires, ce ne sont pas des coûts liés au tram, ce qui permet d'ailleurs au passage de moderniser toutes les installations et quand par exemple on refait le réseau Lumière pour mettre de la fibre à des endroits où il n'y en avait pas, effectivement on profite de l'opération tram mais on ne peut pas imputer cela dans le coût du tram. Je vois bien où vous voudriez nous emmener mais je ne m'aventurerai pas là parce que ce ne serait pas juste. Par contre, concernant ce qui est de la responsabilité de l'Agglo concernant le tram, vous saurez très exactement où nous en sommes. On tire même des gaines actuellement pour éviter de recreuser après. Ce qui va se faire dans l'avenue Fontaine Argent ça va être des travaux très compliqués mais qui éviteront par la suite d'avoir à recreuser.

M. Pascal BONNET : Bien entendu on n'est pas là dans le tram mais la restructuration du boulevard Diderot est quand même en rapport direct avec le tram...

M. LE MAIRE : C'est un projet qui a 25 ou 30 ans...

M. Pascal BONNET : ...oui mais qui se fait maintenant parce qu'il y a le tram, comme d'autres projets sont avancés à cause du tram donc c'est une réalité quand même indiscutable. Je voudrais juste dire que l'on va comme auparavant voter contre ce point-là en rapport avec la restructuration du boulevard Diderot. J'avais aussi des questions sur les conséquences du tram sur le secteur Tristan Bernard qui ne me semble pas très loin, donc est-ce que je les pose maintenant ou est-ce que j'attends le Pont de Gaulle pour les poser ?

M. LE MAIRE : Vous les poserez tout à l'heure, au bon moment... Monsieur BONNET pour le tram qui comme dans toutes les villes, quand ça va être terminé, recevra un sentiment d'intérêt général, vous arriverez à voter pour un jour ? Monsieur BONNET, peut-être que dans les premiers mois du prochain mandat vous ferez partie de la délégation qui viendra me voir pour me demander de faire une deuxième ligne, vous verrez, on en reparlera.

Mme Nicole WEINMAN : Juste pour compléter, en tout cas une question que vient de poser Pascal, je rappelle quand même que l'essentiel des travaux du boulevard Diderot, ce sont des travaux d'assainissement. Si le tracé du tram par je ne sais quel miracle, avait été non pas décidé avenue Tristan Bernard et avenue Fontaine Argent mais sur une autre voirie, ces travaux auraient été réalisés de toute façon. Bien sûr maintenant compte tenu du tracé actuel on en profite pour redistribuer la circulation et mettre le boulevard à double sens mais c'est quand même au départ un gros chantier d'assainissement et d'eau puisqu'on en profite pour faire des collecteurs. Vous n'êtes pas sans savoir puisque je vous sais suffisamment proche du terrain, qu'il y a souvent des inondations en bas de Bregille et de Clairs-Soleils et que ces travaux vont permettre justement de pallier ces inconvénients.

M. LE MAIRE : Vous avez vu le diamètre des tuyaux boulevard Diderot ? Deux mètres. Cela va permettre de mettre hors d'eau et de stocker aussi tous les effluents qui viennent de ce secteur-là où effectivement il y a un problème d'assainissement, un problème de circulation et on en parle depuis 1967, je vous laisse calculer. Que le tram ait accéléré les travaux, oui certainement mais il va, je le disais cet après-midi redessiner la Ville. Je vais vous dire, un de vos amis qui est le Maire UMP d'une ville, parce qu'en dehors des réunions, on peut discuter, m'a dit qu'il était ennuyé parce qu'il avait voté contre et maintenant il est en train de faire la deuxième ligne, non je ne le dénoncerai pas !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [6 contre du Groupe UMP-NC (M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, M. BONNET, M. OMOURI, M. ROSSELOT (2) et 1 abstention du Groupe MODEM (M. GONON)] décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.